

éditorial

Archives privées, convoitées ou malmenées

Un coup de projecteur sur les archives privées n'est pas un luxe à une époque où les restrictions succèdent aux restructurations. Notre métier, pétri de longue durée et de pérennité, nous incite à ne pas succomber aux sirènes de l'éphémère. Les journaux et revues nous gavent de coaching et de management à satiété, voire au-delà, regorgent de conseils pour organiser notre vie quotidienne. Récemment dans l'une d'elles, des astuces étaient énumérées : « Cultivez la lenteur », « Rangez votre maison » et d'autres comportements permettraient de réaliser jusqu'à 100 € d'économie par semaine. La conclusion du deuxième paragraphe du coach était « Triez de manière efficace vos papiers, vous économiserez pas mal d'argent ».

Beaucoup d'entre nous éprouvent un double sentiment devant ce discours. D'un côté, une approbation de ce qui relève de l'enfoncement d'une porte ouverte, mais de l'autre, une certaine amertume en sachant que pour entendre ces bonnes paroles, certains décideurs sont prêts à consentir des montants pharaoniques, alors qu'ils dédaignent les avis de leurs responsables de services d'archives ou, pire, n'ont jamais accordé le moindre crédit à la constitution de ce type de structure, même embryonnaire, pour des raisons de rentabilité. Vous avez dit frustration ? Le discours des archivistes ne coûte presque rien, mais pas sa mise en œuvre. Et qu'en est-il des nouvelles solutions qui, quelquefois, ignorent ou méprisent ce qui a fait ses preuves depuis des siècles ? Les tarifs des audits et des consultations sont bien connus. Quant aux réalisations

proposées, dans la mesure où elles respectent des règles scientifiquement et internationalement reconnues, elles ne provoquent jamais de miracles par rapport à ce que les professionnels préconisent. La question profonde qui découle de cette observation est de savoir jusqu'où peut aller l'archiviste pour ne pas sacrifier les principes scientifiques ou déontologiques sur l'autel de la rentabilité à court terme et du feu de paille médiatique.

Plus que d'autres, les archives privées sont confrontées à ce questionnement. Il s'agit en effet de la frange la plus fragile du patrimoine confié (ou non) à nos soins. Les archives publiques par nature et les autres qui sont conservées dans les dépôts publics jouissent de moyens de protections supplémentaires, voire « exorbitants » au sens juridique du terme, qu'il est cependant parfois malaisé d'activer. En revanche, les archives privées sont beaucoup plus vulnérables, tiraillées entre des appétits financiers croissants et un désintérêt imbibé d'ignorance. Il n'est pas rare de devoir signaler que tel document ou tel fonds, encore consulté il y a peu, est aujourd'hui « disparu ». Et parfois la perte de traçabilité est sciemment devancée par des références lapidaires telles que « Collection privée ».

Depuis quelques décennies, les pouvoirs publics s'intéressent à la préservation de ces sources - auxquelles on avait même refusé la dénomination d'archives. Complétant, modifiant ou contredisant les documents publics, l'intérêt scientifique exigeait leur protection. Les évolutions institutionnelles accentuaient ce besoin,

la gravité décisionnelle glissant des sphères administratives aux fameux « cabinets » dont la nature publique est encore contestée à certains niveaux. Depuis la loi relative aux archives de 1955 prévoyant explicitement la possibilité d'héberger des archives d'origine privée aux Archives de l'État, les Communautés se sont dotées d'organismes destinés à reconnaître et, selon différents critères, à aider matériellement les services d'archives privées. L'étape suivante consisterait à organiser un mécanisme de protection, de type « classement », à l'instar du patrimoine artistique, mais en évitant de les réduire en biens exclusivement culturels.

En dépit de ce « succès d'estime » à l'égard des archives privées, celles-ci payeront toujours le plus lourd tribut en période de récession ou de crise. Il convient donc de les intégrer dans nos questionnements, car elles participent autant à la constitution de notre mémoire collective. Quelle image les historiens pourraient-ils donner d'un monde dépourvu des témoignages du monde des entreprises, des communautés religieuses et philosophiques, des décideurs politiques, des lignées princières, nobiliaires ou bourgeoises, des mondes associatif, humanitaire, scientifique, artistique, etc. ? La position périphérique des archives privées dans notre constellation exige de leur consacrer d'autant plus de considération.

Claude de Moreau de Gerbehaye
Président

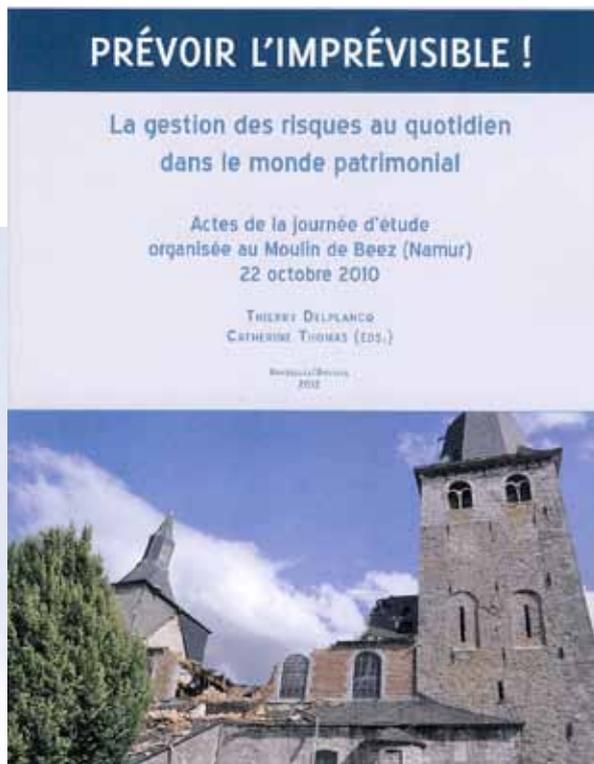
LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

L'AAFB entre au Conseil d'administration de l'*ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES FRANCOPHONES*. Trois postes étaient vacants lors de la dernière assemblée générale en 2012, suite à une non-reconduction et à la création de deux nouveaux postes, prévus par la modification des statuts. Le conseil d'administration de l'AAFB, en qualité de membre de l'AIAF, a présenté sa candidature à un mandat vacant. Celle-ci a été acceptée. La composition du nouveau conseil de l'AIAF (2012-2016) figure sur <http://www.aiaf.org>. L'AAFB souhaite par cet engagement, dans la mesure de ses modestes moyens, soutenir les efforts de la communauté archivistique en dehors de la Belgique, mais aussi se mettre davantage à l'écoute de celle-ci, notamment dans l'exploitation et l'enrichissement du PIAF, sa réalisation-phare.

UN PARTENARIAT AVEC LES ARCHIVES DE L'ÉTAT. Ces dernières revisitent l'outil essentiel que constituent les tableaux de tri afin de les mettre à jour et de les rendre plus accessibles aux différents publics concernés. Dans la seconde partie de l'année 2012, les Archives de l'Etat contactaient le groupe de travail 'Archives communales' de notre association afin de recueillir les avis de ses différents membres. Le résultat de cette consultation a été présenté ce 7 février 2013 à La Louvière. Une nouvelle étape vers la réactualisation d'un instrument primordial pour la bonne gestion des archives publiques locales.



Coll. AAFB



Le 22 octobre 2010, l'AAFB organisait, en partenariat avec Icomos Wallonie-Bruxelles, la journée d'étude intitulée **PRÉVOIR L'IMPRÉVISIBLE. LA GESTION DES RISQUES AU QUOTIDIEN DANS LE MONDE PATRIMONIAL**. Grâce à Archives et Bibliothèques de Belgique et avec le soutien des Archives générales du Royaume, les actes sont aujourd'hui publiés. Ils sont disponibles au prix de 15 € (contact : abb@kbr.be).

Le dimanche 9 juin 2013.... Fêtez la **JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES** avec nous ! L'AAFB vous propose de participer concrètement à l'opération de sensibilisation des citoyens et responsables politiques qui se tiendra à cette occasion. La Journée internationale des Archives nous offre l'occasion de mettre nos services et notre profession en valeur. C'est pourquoi le Conseil d'administration de l'AAFB souhaite marquer l'événement en encourageant l'ouverture au public de nombreux services d'archives ce 9 juin prochain. Pour ce faire, nous lançons un vaste appel à collaboration en vue d'offrir à tous les citoyens intéressés des visites guidées d'un nombre significatif de services d'archives répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre la coordination de l'événement, l'AAFB prendra en charge l'organisation d'une vaste campagne d'information visant à faire mieux connaître notre métier. Archivistes et gestionnaires d'archives, vous êtes membres de l'AAFB, vous êtes intéressés par cette action et vous désirez nous rejoindre ? Faites-le nous savoir pour le 15 mars au plus tard à l'adresse secretaire@archivistes.be.

LES COTISATIONS POUR 2013. Leur montant est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels (5 € pour les

étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi) et à 75 € pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2013, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

LES PROJETS ET ANNONCES DE NOS MEMBRES

Une phase de test aux Archives de l'Etat pour les sources généalogiques en ligne. Les registres paroissiaux et registres de l'état civil sont dès à

présent disponibles en phase de test sur le site internet des Archives de l'État (<http://search.arch.be>).

Les 13^e Journées des Archives de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (18-19 avril 2013) porteront cette année sur les stratégies pratiques d'archivage (De la préservation à la conservation).



Le programme complet et un formulaire d'inscription sont accessibles sur <http://www.uclouvain.be/326676.html>.

La Tour infinie, fresque de François Schuiten, Louvain-la-Neuve, 2010 (coll. AUCL)

COUPS D'OEIL SUR...



Coll. F. Vanhove

Le Conseil des Centres d'Archives privées

par Florence Gillet, membre du CCAP (florence.gillet@cegesoma.be)

La conservation et la valorisation du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles constituent des compétences du ministère de la Culture. Pour l'aider dans son travail de prise de décision, le/la ministre peut compter sur des commissions consultatives qui rendent des avis sur l'orientation des politiques culturelles et sur le subventionnement de projets ou d'institutions. Le Conseil des Centres d'Archives privées (CCAP), créé en 2004, fait partie de ces instances d'avis. Ses missions et son activité étant souvent mal connus au sein même de la profession, il nous a semblé judicieux d'en dresser ici le portrait.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte 26 instances d'avis œuvrant dans des domaines très variés : patrimoine culturel, musées, arts plastiques, lettres, livres, lecture publique, langues françaises et régionales endogènes, arts de la scène, centres culturels, etc. Elles ont pour mission de remettre des avis au ministre de tutelle, soit d'initiative, soit à sa demande. Elles remplissent ainsi un rôle de conseiller à la fois au niveau de la politique culturelle, sur des demandes de subvention ou de reconnaissance et sur l'adoption de textes légaux ou réglementaires. Elles se veulent avant tout un lieu de concertation entre professionnels de la culture, experts, pouvoirs publics et représentants des usagers.

La dernière grande réforme des instances d'avis a été instaurée par un décret datant de 2003, modifié successivement en 2005, 2006 et 2008 suite aux conclusions des états généraux de la culture organisés par la ministre Fadila Laanan en 2004 et 2005. L'objectif principal était de dépolitiser les commissions et conseils consultatifs œuvrant en Communauté française. La nouvelle réglementation devait ainsi permettre de préserver l'indépendance des instances par rapport au gouvernement et à l'administration, d'assurer l'objectivation dans la nomination de leurs membres, de garantir une plus grande transparence et une meilleure communication au niveau de leur fonctionnement et des propositions déposées, d'introduire des règles communes pour leur composition, leurs activités et les pratiques de bonne gouvernance. En 2007, un premier appel public a été



La visite du CEDOM, 2012 (coll. AAFBB)

lancé pour le renouvellement des 330 membres effectifs des instances d'avis. Une première en Communauté française qui a donné lieu à près de 1000 candidatures. Après une première mandature de cinq ans, les conseils ont été modifiés selon la même procédure en 2012.

Le CCAP constitue l'une des 26 instances d'avis. Il donne les avis prévus par le décret du 12 mai 2004 relatif aux centres d'archives privées en Communauté française de Belgique, ainsi que sur toutes les questions relatives à la politique des archives privées. Il se compose de 11 membres effectifs et huit membres suppléants, soit huit effectifs et quatre suppléants justifiant d'une compétence ou d'une expérience en archivistique contemporaine et titulaires d'une licence ou d'un master en histoire, un effectif et un suppléant justifiant d'une compétence ou d'une expérience en sciences de l'information et de la documentation, un effectif et un suppléant exerçant son activité dans le secteur muséal ainsi qu'un effectif et deux suppléants représentant de tendances idéologiques et philosophiques.

L'une des activités principales du CCAP consiste à rendre des avis sur des demandes de subvention ou de reconnaissance introduites auprès du ministre de la Culture par des institutions détentrices de fonds d'archives privées. Lorsqu'une demande d'agrément est introduite, le conseil désigne deux de ses membres pour rendre un rapport. Ceux-ci se rendent ensuite sur place afin de pouvoir juger in situ de la réalité de conservation et de valorisation des documents, du type de documents conservés, des outils mis à disposition des utilisateurs et des activités du centre. Leur visite sur le terrain permet également de répondre aux interrogations restées en suspens à la lecture de la demande écrite introduite par l'institution. Les deux rapporteurs rédigent ensuite un dossier qui est remis à l'ensemble des membres et dont le contenu est discuté lors de la séance suivante.

L'appréciation rendue par les deux rapporteurs ainsi que l'avis qui est pris par les membres du Conseil s'appuient sur les critères de reconnaissances définis par le décret du 12 mai 2004. Ces critères concernent tout d'abord la forme juridique de l'institution et son statut. Sont exclus, par exemple, les services d'archives organisés directement ou indirectement par un musée, une université, une institution de recherche agréée, une bibliothèque publique ou liés à un organisme à but lucratif en activité au moment de l'agrément. Le centre doit également attester d'une existence et d'une activité en matière archivistique depuis au moins cinq ans. Le décret précise en outre que la mission principale de l'institution doit être non seulement de recueillir, classer, inventorier et assurer la conservation physique des archives dont elle est dépositaire mais également de les ouvrir au public par le biais d'outils imprimés ou informatiques et d'une salle de lecture. De plus, l'accessibilité à ces archives doit se faire dans le respect de la législation sur la protection de la vie privée et des conventions signées avec leurs propriétaires. Pour accéder à une subvention, le centre d'archives doit également procéder à l'engagement d'un personnel spécifique. Il doit en effet disposer d'au moins un responsable scientifique titulaire d'une licence en histoire délivrée par une université belge ou son équivalent et d'un responsable administratif titulaire d'une licence en histoire, d'un graduat en bibliothéconomie ou

d'un brevet de bibliothécaire-documentaliste délivré par la Communauté française ou son équivalent. Enfin, l'institution doit s'engager à participer au réseau des centres d'archives privées, notamment par l'intermédiaire du comité de pilotage.

Le comité de pilotage a été créé parallèlement au Conseil des centres d'archives privées avec pour objectif de créer un lieu de rencontre et d'échange entre les différentes institutions afin qu'elles puissent partager leurs difficultés, leurs questionnements et bénéficier de l'expérience de leurs consœurs. Ce comité est donc composé d'un représentant scientifique de chacune des institutions subventionnées, de deux personnalités reconnues pour leur compétence en matière d'archivistique contemporaine et de deux représentants du Conseil. Depuis sa création en 2008, il a notamment travaillé à définir des procédures scientifiques et techniques communes. Etant donné la diversité des centres, il s'est attelé en premier lieu à la rédaction d'un lexique de terminologie archivistique ayant pour ambition la définition d'un langage commun et la création d'une culture archivistique commune. Au-delà de l'intérêt du contenu de ce lexique, sa réalisation a surtout permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses des centres et de définir un programme de formation adapté aux besoins de ceux-ci. Une réunion commune entre le Conseil et le comité de pilotage est organisée au moins une fois par an.

Outre les avis rendus pour des demandes de reconnaissance et de subventions, le CCAP est également susceptible d'effectuer d'autres tâches : réflexion sur les critères de reconnaissance, réponse aux sollicitations des centres en cas de difficultés, suivi des centres pour lesquels une convention sous condition à été signée, suivi de la politique belge et internationale en matière d'archivistique, participation au débat sur l'évolution des centres d'archives, prise de position sur le suivi de certains fonds, suivi du comité de pilotage, etc.

Aujourd'hui, onze centres d'archives sont reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles : les Archives d'Architecture moderne, le Centre des Archives communistes en Belgique (CARCOB), le Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire, le Centre d'études et de documentation maçonniques du Grand Orient de Belgique, le Centre Jean GOL, Etopia, l'Institut Emile Vandervelde (IEV), l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES), l'Institut liégeois d'Histoire sociale, le Centre pour la Sauvegarde des Archives Industrielles du Couchant de Mons (SAICOM), ainsi que le Mundaneum.

Le CARHOP : nouvelle implantation et nouvel essor

Marie-Thérèse Coenen (marie-therese.coenen@skynet.be) et
 Florence Loriaux (florence.loriaux@carhop.be), Historiennes



Le Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP) a déménagé. Il occupe partiellement les bâtiments de l'ancien centre hospitalier régional de Braine-le-Comte, avenue de la Houssière, abandonnés suite à sa fusion avec le CHU de Soignies. C'est un tournant important dans l'évolution de l'association en général mais aussi pour le centre d'archives en particulier.



Coll. CARHOP



Coll. CARHOP

En 1976, les Equipes populaires souhaitent analyser la crise économique en évoquant l'histoire ouvrière et industrielle comme colonne vertébrale de la revendication sociale. Le projet s'est concrétisé par une exposition, « L'histoire ouvrière, c'est notre affaire » inaugurée à Nassogne, en octobre 1977. Elle est le produit

d'une rencontre entre un permanent des Equipes, Didier Gossuin, et d'un historien, Jean-Pierre Nandrin. Entre les Equipes et les historiens, l'idée d'une institutionnalisation du projet mûrit. Deux opportunités vont donner au futur centre, des assises fortes. Les équipes populaires demandent à Hubert Dewez, alias Jean Neuville, responsable de la formation et de la presse syndicale à la CSC et connu pour ses ouvrages sur le mouvement ouvrier et la condition ouvrière, d'apporter son appui et sa notoriété à ce futur centre d'histoire ouvrière. Il en assumera la présidence jusqu'à son décès en novembre 1998.

L'asbl a été lancée en juin 1980. Le travail développé avec des groupes locaux, avec les organisations ouvrières permet à l'association d'être subventionnée d'abord comme service de la lecture publique et ensuite comme service d'éducation permanente. Cette dynamique articulant la démarche d'éducation permanente et la recherche historique est féconde. Elle produit des récits, des « histoires » basées sur des recherches souvent originales à partir de matériaux rassemblés par les partenaires, des outils pédagogiques, des manuels d'histoire, des expositions, des vidéogrammes, etc. Ce travail se poursuit encore aujourd'hui dans les objectifs de réalisation du centre.

Depuis sa création, l'asbl est confrontée au problème de la conservation des archives des organisations ouvrières mais aussi des militants. Comment les sauver ? Qui peut les prendre en charge ? Très vite, les rapatrier au CARHOP ne suffit pas. Il faut développer une stratégie d'intervention en amont, avant que les caisses ne s'accumulent. Comment informer et former à l'archivage ? Comment créer cette conscience de la valeur de cette histoire et de ses archives ? Les réponses apportées furent pragmatiques : intervention sur le terrain pour sauvegarder des fonds qui étaient déjà dans le sas de la déchetterie. Confrontés à ces urgences, nous avons alors prospecté des lieux de conservation dans les régions : Liège, Ciney, et La Louvière. Pour développer le réflexe de la conservation, nous avons accompagné les responsables avec des projets d'intervention sur place. Le bilan de ces multiples formes d'intervention est globalement positif. En 1995, le CARHOP, qui était membre du groupe de réflexion sur la reconnaissance des centres d'archives privées d'où a émergé le décret de reconnaissance (1994), sera reconnu comme centre d'archives privés et bénéficiera d'une aide structurelle pour développer cette branche de son activité.

Devoir partir, déménager un centre de documentation, un centre d'archives, un centre de recherche, est au premier abord, une petite catastrophe. Cela coûte cher et représente un nombre conséquent d'heures de travail de la part des travailleurs pour emballer, identifier, étiqueter les caisses, ... et ensuite déballer et réinstaller avec une certaine logique de conservation et de consultation. Se pose aussi le problème du lieu à trouver. Il doit répondre à de multiples critères : règles de conservation, espaces disponibles, accessibilité aux consultants mais également au personnel qui doit chaque jour s'y rendre, le tout dans un contexte de rareté financière. L'opportunité a été d'accepter la proposition de l'asbl Fonds d'entr'aide » de céder le site désaffecté au CARHOP avec comme mission de l'assainir, de développer un projet intégré et de gérer leurs archives afin de les aider à rassembler la mémoire du lieu. Le CARHOP a donc déposé un projet de réhabilitation du site avec la transformation d'une aile en centre d'histoire et de l'autre aile en logements. Pour ce deuxième volet, un partenariat a dû être monté pour rendre l'opération réalisable. Le lieu est une réelle opportunité : situé en

Wallonie, dans le Hainaut avec un environnement riche, de nouvelles perspectives de collaboration s'ouvrent. Ainsi, le déménagement du CARHOP s'est progressivement changé en une opportunité intéressante.

L'élaboration du projet a nécessité un pilotage régulier et représente un investissement financier important qui engage l'association pour plusieurs années. A cette heure, malgré les difficultés contextuelles et conjoncturelles, - la crise bancaire de 2010 est venue contrecarrer le montage financier du projet -, c'est globalement une opération utile et nécessaire qui permet d'envisager sereinement le futur avec un meilleur outil au service des consultants. A terme, toutes les collections seront rassemblées en un seul lieu : presse, affiches, fonds iconographiques, fonds d'archives d'institutions, privés mais aussi une bibliothèque de plus de 35.000 titres, dont la très riche bibliothèque Jean Neuville.

COORDONNÉES : AVENUE DE LA HOUSSIÈRE 78-82 À 7090 BRAINE-LE-COMTE
(WWW.CARHOP.BE - TÉL. : 0032-67-48.58.61).



Coll. CEDOM

Le Centre d'Etudes et de Documentation Maçonique (CEDOM)

par Frank Langenaken, directeur du Cedom-Madoc (cedom@skynet.be)

Le Grand Orient de Belgique (GOB) a été fondé le 28 février 1833. En tant qu'obédience la plus ancienne et plus grande des loges maçonniques en Belgique (organisme central), elle a été confrontée à la gestion de volumineuses archives réparties en différents endroits. En 1977, le GOB a pris officiellement la forme d'une fédération de Loges. Jusqu'à présent, chaque Loge du Grand Orient doit être considérée comme un producteur autonome d'archives et

doit s'occuper elle-même de ses archives. La conservation matérielle de ces archives varie dès lors d'une Loge à l'autre. Pour mieux gérer cette situation complexe, le GOB a créé en son sein, en 1968, le CEDOM-MADOC (Maçonniek Studie en Documentatiecentrum). Depuis janvier 2004, le centre est devenu une asbl autonome.

Aujourd'hui, le CEDOM assume diverses tâches :

- La centralisation et la mise à disposition des chercheurs de la documentation relative à la Franc-Maçonnerie ;
- La centralisation de toutes les données bibliographiques des bibliothèques des Loges, ainsi que de leurs archives, éventuellement sous une forme digitale ;
- Une collaboration avec les autres obédiences belges sur le plan de l'étude et de l'archivage ;
- Promouvoir la recherche scientifique relative à la Franc-Maçonnerie ;
- La conservation et la digitalisation d'archives.

A côté des collections conservées par la bibliothèque (http://www.pallas.be/pls/opac/plsp.getplsdoc?lan=F&htdoc=general/opac_mace.htm), le CEDOM recense différents fonds particulièrement importants comme les archives du GOB, les « archives de Moscou » et les archives des Loges.

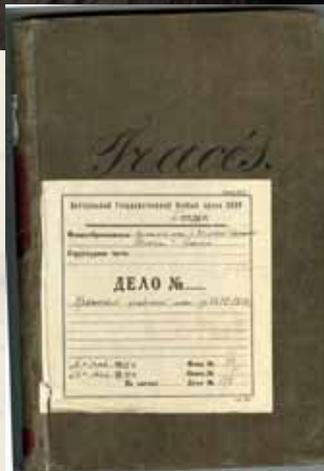
Dès sa fondation, la Franc-Maçonnerie spéculative moderne a en effet accordé une importance capitale à la conservation des archives : constitutions, règlements, traités de reconnaissance,



Coll. CEDOM



Coll. AAFB



rituels, etc. Les archives concernent principalement les organes décisionnels et l'administration quotidienne du GOB. Elles ont été classées chronologiquement et par mandat de trois ans. Ces archives conservent également le corpus historique de la quasi-totalité des loges bleues administrées par le GOB et d'autres documents comme la correspondance avec les Loges, les relations internationales, les dossiers relatifs à la Première et à la Seconde Guerre mondiale, les loges à l'étranger ou encore les loges temporaires.

Le trajet des « archives de Moscou » a quant à lui été des plus périlleux. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Ateliers ont été entièrement pillés. Les archives, les bibliothèques et les biens culturels (peintures, étendards, porcelaines historiques, médailles, etc.) ont été dérobés. Lorsque le bombardement des alliés sur l'Allemagne débute, une grande partie de ce matériel est transféré vers l'Est, notamment en Pologne, à Ratibor. Les Soviétiques y arrivent en 1945 et s'emparent des archives, ainsi que des biens d'autres natures, au titre de compensation pour les pertes subies en URSS. En juin 2002, ces archives dites « Archives maçonniques de Moscou » ont été cédées au GOB. Elles constituent une donnée importante. Ce fonds représente une acquisition capitale pour le CEDOM. Grâce à ces archives (2323 dossiers), nous pouvons donner une impulsion nouvelle à l'historique de la Franc-Maçonnerie belge. Après leur arrivée en Belgique, une commission historique du GOB a dressé un inventaire descriptif d'urgence de ces archives. Par la suite, à partir de janvier 2012, la doctorante Nicoletta Casano a été chargée par la Fédération Wallonie-Bruxelles de donner vie à un inventaire scientifique raisonné de ces archives dans le but de rendre cette importante documentation aisément accessible aux chercheurs, leur donnant à la fois un nouvel élan et une nouvelle forme de diffusion. Mohcin Zaïdi est le responsable pour la digitalisation. Il utilise à cette fin un poste de numérisation Copibook. Les archives numérisées sont conservées en trois exemplaires : CD/DVD et disque dur périphérique, ainsi que sur un serveur interne. Les originaux numériques sont conservés au format TIFF avec une résolution de 300 dpi.



Coll. AAFB

Le CEDOM est également affilié à l'Association of Masonic Museums Libraries Archives (AMMLA). L'association s'est donné pour but d'une part de partager les archives, bibliothèques et objets d'exposition qui existent en Europe, pour favoriser l'échange entre les membres, et d'autre part de favoriser la recherche maçonnique. Les congrès annuels permettent d'échanger des expériences, d'évaluer les résultats réalisés et de mettre sur pied des projets communs à l'échelle de l'Europe.

COORDONNÉES : RUE DE LAEKEN 75 À 1000 BRUXELLES
(TÉL. : 0032-2-217.93.69).



Le Centre d'archives Etopia

par Marie-Laurence Dubois, Coordinatrice du pôle documentation et archives (marie-laurence.dubois@etopia.be)

Coll. Etopia



Le centre d'archives de l'asbl Etopia (centre d'animation et de recherche en écologie politique) a pour buts d'accueillir les archives liées à l'écologie politique et aux associations écologistes et environnementales, d'assurer le traitement archivistique de ces fonds et de les valoriser auprès d'un large public (dans le respect des conventions et délais légaux). Nous sommes conscients de l'importance d'accueillir non seulement les archives de l'écologie politique, dont les premières traces en Belgique francophone remontent au début des années 70, mais aussi celles des associations environnementales (Inter-Environnement Wallonie, Amis de la Terre, Institut Eco-Conseil, Empreintes, etc.). Celles-ci prennent leur source dès les années 1960. Vu l'enjeu environnemental pour le XXI^e siècle, il est capital de rassembler ces sources afin de les rendre accessibles non seulement à la communauté scientifique mais également au citoyen. Ce patrimoine spécifique et relativement jeune ne cesse de s'accroître.

C'est ainsi que l'on comptait en 2012 quelque 1420 mètres linéaires d'archives. Parmi ceux-ci, 90 % ont été traités par Etopia ou sur les conseils d'Etopia. Nous disposons d'instruments de recherche pour près de 95% de ces fonds. Bien entendu, le traitement donné n'est pas identique pour tous. En effet, en fonction de l'intérêt des fonds, de l'urgence, de l'état de ceux-ci et forcément du temps et du personnel disponibles, certains fonds sont triés, classés et inventoriés en détails, d'autres sont triés et font l'objet d'un relevé plus ou moins détaillé qui permet l'accès aux archives en attendant un véritable inventaire, certains enfin ne sont accessibles que par le biais du bordereau de versement dressé au moment du transfert. Il faut ajouter à cela une petite centaine de caisses de déménagement d'archives non encore traitées, 1400 documents audiovisuels, un millier d'affiches, des objets et plus de 18 000 documents numériques déposés dans notre base de données avec les métadonnées adéquates. Les archives les plus récentes nous parvenant directement sous la forme électronique, nous expérimentons de nouvelles voies afin de relever ce défi numérique. C'est ainsi, par exemple, que nous proposons à nos producteurs d'archives des méthodes de classement afin d'organiser en amont l'archivage à venir et que nous disposons d'une base de données permettant un archivage courant des documents essentiels produits par les services producteurs.

Les projets pour l'année à venir sont nombreux mais celui qui nous occupera principalement sera le remplacement de notre logiciel de gestion électronique des documents. En effet, l'évolution de la technologie et notre volonté de suivre les normes archivistiques en vigueur, nous amènent à évoluer vers un nouvel outil répondant mieux à nos besoins et nous permettant d'assurer un archivage pérenne des nombreuses archives qui nous arrivent. 2013 sera l'occasion de s'arrêter et de voir le chemin parcouru depuis 10 ans pour le centre d'archives et 30 ans pour le centre de documentation qui y est lié. Rendez-vous à l'automne pour fêter avec nous ces anniversaires lors d'une journée festive à la découverte de nos trésors....

COORDONNÉES : AVENUE DE MARLAGNE 52 À 5000 NAMUR (WWW.ETOPIA.BE - TÉL. : 0032-81-24.23.05).



Coll. Mundaneum

Le Mundaneum. Un déménagement entre opportunité, adaptation et professionnalisme

par Stéphanie Mandfroid,
responsable des archives (stephanie.manfroid@mundaneum.be)

Le Mundaneum connaîtra au cours de cette année 2013 des transformations importantes au sein de son infrastructure qui l'abrite depuis 1995 et lui a permis d'être actif dans le paysage culturel et patrimonial montois. Grâce à ses nouvelles installations, l'ensemble des collections appliquera les impératifs archivistiques.

Le Juif errant de la documentation moderne ? L'errance du Mundaneum fait partie intégrante de son histoire propre. Des années 40 aux années 90, il a en effet vécu une grande

période d'instabilité. Que ce soit au niveau matériel ou intellectuel, il est difficile de situer cette association qui fonde son originalité sur une forme de culte de la différence, de la créativité et de l'animation d'un réseau intellectuel au nom de valeurs philanthropiques et démocratiques incarnées par une diffusion du livre et une virtualisation progressive des sources de la connaissance. La terminologie identitaire de notre institution reflète ce constat. Xavier Canonne soulignait ce caractère protéiforme : « le Mundaneum recouvre en droit et en fait différentes réalités ». Au niveau du droit, on est passé de l'Office international de bibliographie en septembre 1895 aux Amis du Palais Mondial, dans les années trente, au centre de Lecture Publique de la Communauté française en 1985, à la Communauté française en 1999. Le Mundaneum, constitué sous forme d'asbl en 1993, se voit confier des missions de conservation, de préservation et de valorisation en tant que centre d'archives reconnu depuis 2010. Au niveau des réalités, c'est le fabuleux Répertoire bibliographique universel, des collections diverses érigées comme une encyclopédie matérielle réunissant harmonieusement livres, presse et périodiques, affiches, cartes postales et photographies. Ce sont aussi les archives d'associations qui ont sans cesse tenté de constituer un réseau unique et original sur des approches politiques influencées par le développement des sciences sociales dans une perspective transnationale, internationale et pacifiste.

Cet héritage particulièrement dense est personnifié par tous les individus qui ont présidé à la destinée de ces institutions. Si Paul Otlet et Henri La Fontaine demeurent les plus connus, pour la longévité de leur implication, c'est également grâce à la qualité de leurs relations et de leur ouverture intellectuelle que le centre a accumulé autant d'expériences sur l'accessibilité de l'information. Leurs papiers personnels regorgent d'informations très utiles pour celles et ceux qui désirent étudier à la fois le milieu politique et intellectuel de la Belle Epoque. Il y a là un carrefour de convergences du milieu bourgeois européen de la fin de siècle confronté à ses voisins et ses partenaires.

Inutile de s'étendre davantage sur l'aspect hybride du Mundaneum qui se caractérise autant par ses atouts que par ses faiblesses. Il a sans cesse navigué à travers les secteurs scientifiques, intellectuels ou politiques affirmant avec vigueur l'importance de sa vocation pacificatrice. C'est ainsi notamment que l'Union des Associations Internationales, avatar politique de l'OIB créé en 1910 et des expositions universelles, incarne dans l'histoire des relations internationales l'origine même du statut légal des ONG. On ne le sait que trop peu car ces institutions ou ces personnes se sont développées dans un contexte hostile. L'histoire du

pacifisme et des relations internationales a reçu un accueil plutôt indifférent pour des raisons diverses qui tiennent globalement dans une image que l'on pourrait résumer ainsi : « Quand le lion a mangé sa proie, on raconte l'histoire du lion, pas l'histoire de la victime ». Cette citation qui s'inspire librement de la tradition des mémoires orales en Afrique s'applique à ce domaine d'étude face à l'impérialisme et aux deux guerres mondiales qui ont durablement marqué les esprits au cours des XX^e et XXI^e siècles. Aujourd'hui, la tendance semble s'inverser.

Passionné par l'aventure extraordinaire de cet outil de connaissance et d'échanges, André Canonne avait contribué au sauvetage de l'Office international de bibliographie en 1985 en intégrant l'institution à la Communauté française dans le giron des bibliothèques. Conscient de son importance historique et du laboratoire d'idées qu'il a constitué pour le secteur des sciences de l'information, il a utilisé une expression peu amène pour décrire son instabilité matérielle. Il nommait ce patrimoine unique au monde, le Juif errant de la documentation moderne. Malgré les mauvaises conditions de conservation et l'errance des collections dans des locaux inappropriés, cet homme a réussi à engager l'institution dans un processus de mutation institutionnelle devenu nécessaire pour une préservation adéquate. Il faudra attendre 1993 pour que ce virage entrepris par lui se concrétise et qu'émerge un centre d'archives sous le nom de Mundaneum. Désormais, poursuivre inlassablement le travail d'animation de l'institution ne constitue plus son objectif central. En créant un centre d'archives privées, on a pris une décision majeure de protection de ce patrimoine pour qu'il demeure accessible à la recherche et bénéficie d'une préservation pérenne. André Canonne signalait l'obligation de mieux faire connaître l'histoire des hommes du Mundaneum en leur consacrant des publications. Depuis presque 20 années d'existence du centre d'archives, tous les collaborateurs ont eu à cœur de raconter ou d'illustrer cette histoire. L'accueil des chercheurs spécialisés et l'organisation de colloques montrent à quel point cette lacune d'hier a pu être comblée tant en Belgique qu'au-delà de nos frontières. L'intérêt du monde académique et scientifique ne se dément pas. Les partenariats s'ouvrent grâce à notre progression constante dans les inventaires.

Depuis 2011, le Mundaneum se prépare à un événement sans précédent pour ses collections : l'aménagement d'un nouveau dépôt. Quel heureux présage pour « Mons Capitale culturelle 2015 » ? En effet, notre nouveau bâtiment devrait être disponible la même année que cet événement majeur, soit l'été 2015. Le Mundaneum jouira d'une infrastructure adéquate dans le sous-sol du bâtiment situé entre la rue de Nimy et la rue des Passages. À première vue, la localisation des archives dans une cave peut apparaître comme un non-sens mais c'était la solution la plus ingénieuse pour éviter une nouvelle construction et demeurer dans une enveloppe budgétaire du département de l'infrastructure de la Communauté française. Le Mundaneum est logé dans un ancien bâtiment de commerce, celui d'une société coopérative des années trente. Le bâtiment situé rue de Nimy qui abrite nos expositions est un magasin érigé dans un style Art Déco. Le bâtiment où se trouve les archives abritait le four de la boulangerie de la coopérative l'Indépendance. Lors des précédents travaux de 1997-1998, des aménagements avaient surtout favorisé l'espace muséal. Aujourd'hui, les travaux d'infrastructure se concentrent sur une réhabilitation fonctionnelle: le centre d'archives, la conservation, la préservation et la valorisation. Nous avons déjà une salle de lecture depuis 1998 mais les collections,



La Journée internationale des Archives au Mundaneum, 2012 (coll. Mundaneum)



Les plans en élévation, état septembre 2012. Travail confié au bureau Cotton, Lelion, Nottebaert

quant à elles, étaient placées en fonction des espaces disponibles et non pas en fonction des conditions de conservation. Ces disponibilités venaient à manquer cruellement. D'autre part, pour des questions de préservation, les collections étaient dispersées dans différents locaux dans les environs directs de Mons ou à Bruxelles.

Avec cette réhabilitation, l'aménagement du dépôt est entièrement à repenser. Les collections pourront pour la première fois être réunies dans un lieu de qualité. Le sous-sol, divisé en plusieurs espaces de stockage bénéficiera des conditions de conservation idéales en fonction de la nature des collections: un dépôt à 18° et une chambre froide à 16° pour les plaques de verre. Le dépôt est prévu pour accueillir l'ensemble des ressources du Mundaneum. La réalité matérielle de nos collections, c'est moins de six km courant selon nos dernières estimations. Du nouveau matériel de conservation doit être acquis : cela passe par de nouvelles armoires à plan et des compactus. L'installation d'une armoire mobile se prévoit dès le début des travaux avec l'aménagement des rails sur lesquels viennent se placer les armoires. Tout un travail de sélection et de préparation des aménagements est donc en cours. Parallèlement à cette réflexion qui est menée depuis plusieurs mois, l'évacuation des locaux actuels figure parmi nos préoccupations. Cette phase de réhabilitation de notre infrastructure a des conséquences majeures sur la nature du travail des archivistes sur les années 2013, 2014 et 2015. L'indisponibilité temporaire des collections en est également une des conséquences directes.

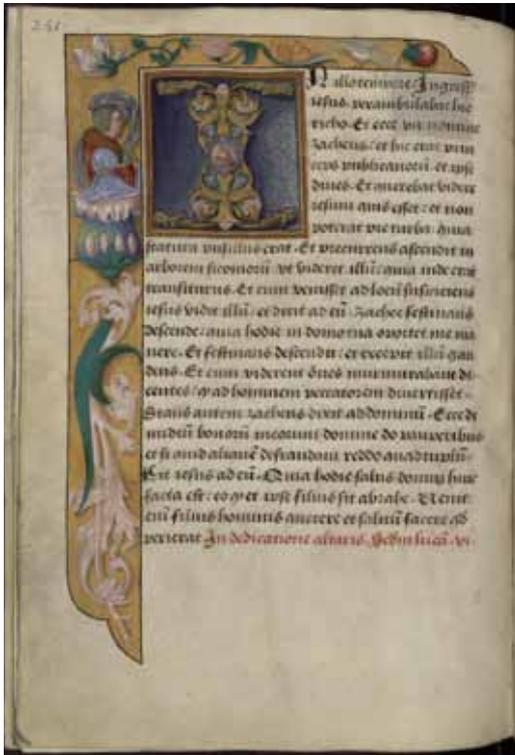
Outre les conséquences matérielles à prévoir, il y a les conséquences organisationnelles induites par l'application des conditions de conservation et le coût énergétique des techniques spéciales. Pour maintenir l'humidité et la température à un taux constant, il est impératif d'y réguler l'ouverture et la fermeture des locaux. Chaque entrée et chaque présence humaine dans le dépôt doit faire l'objet d'une évaluation pour éviter toute surconsommation énergétique. Nos réflexes devront s'adapter à ces nouvelles conditions. Il nous appartiendra de réguler au mieux la distribution des boîtes en salle de lecture pour cette raison simple. La visite du dépôt d'archives pour des groupes s'avérera impossible. Une réglementation respectueuse sera dès lors mise en place. La qualité de notre accueil s'en trouvera modifiée.

Le bâtiment assoit la fonction. Pour l'équipe des archives, c'est une reconnaissance importante que la réalisation de ces travaux. La volonté de professionnalisme qui inspire notre travail au quotidien se voit ainsi valorisée. Il nous restera à négocier un autre virage, à la hauteur de la qualité de ce patrimoine, rendre accessible au maximum les collections par la diffusion de nos inventaires. Jean-Pierre Nandrin affirmait qu'une des missions importantes des centres d'archives résidait dans la garantie de l'autonomie du chercheur en toute indépendance sans devoir passer par le filtre de l'archiviste. La plus grande accessibilité de nos collections passe par cette phase que nous souhaitons mettre en œuvre dans les années qui viennent.

COORDONNÉES : RUE DES PASSAGES 15 À 7000 MONS (WWW.MUNDANEUM.ORG - TÉL. : 0032-65-39.54.90).

Le Plan de Préservation et d'Exploitation des Patrimoines culturels de la Communauté française

par Annick Vilain, attachée à la délégation générale à la numérisation des Patrimoines culturels (annick.vilain@cfwb.be)



Livre d'heures, XV^e siècle (coll. Société archéologique de Namur - Musée des Arts anciens du Namurois)

Les objectifs du Plan Pep's sont d'une part la préservation des patrimoines culturels en veillant à la sauvegarde et à la pérennité des collections et d'autre part, la valorisation des patrimoines culturels en assurant un accès interopérable pour les services et institutions de la Communauté française, le grand public, les réseaux d'enseignement et les chercheurs.

Le plan Pep's cherche à répondre aux besoins de coordination et de formation inhérents au défi de la numérisation. Il assure une veille technologique et juridique et soutient les projets de numérisation, notamment par des recommandations aux services et institutions sur les normes documentaires et techniques à privilégier.

La force et la valeur ajoutée du plan Pep's résident aussi dans le fait de donner du sens aux patrimoines numérisés, ceux-ci étant accompagnés des sources nécessaires à leur compréhension. Le « label qualité » du plan repose sur l'attention toute particulière portée à la protection des droits d'auteurs et des droits voisins.



Evangélaire de l'abbaye de Saint Gérard, XVI^e siècle (coll. Société archéologique de Namur - Musée des Arts anciens du Namurois)

De par sa nature, la numérisation des patrimoines culturels œuvre à la défense et à l'illustration de notre diversité culturelle. Les collections de nos institutions patrimoniales sont très diversifiées et de taille moyenne à modeste. Nous pouvons donc nous offrir le luxe de faire des choix qui privilégient la qualité des corpus, tant au fonds qu'à l'esthétique, et les présenter au public le plus large possible.

Ces choix se font en fonction des priorités que se sont données les institutions, la Délégation assurant une mission de coordination, de conseils, notamment pour l'élaboration des métadonnées, et d'aide à la rédaction de cahiers des charges pour les prestataires techniques.

L'approche publique de la numérisation sous tend des lignes de forces comme la stratégie de l'ouverture (l'utilisation de formats ouverts ou, à défaut, de versions normalisées publiques de formats propriétaire), la prise en compte de la diversité des pratiques et le respect des droits de propriété intellectuelle ainsi que l'accessibilité.



Coll. Musée du Verre de Charleroi

Le Centre de documentation du Musée du Verre de Charleroi

par Catherine Thomas, conservatrice du Musée du Verre (catherine.thomas@charleroi.be)

Procédé Fourcault, verre à vitres, Val-Saint-Lambert, Glaverbel, Splintex, Scailmont... Autant de noms qui résonnent comme les ultimes témoignages du passé verrier wallon. La Wallonie s'est largement illustrée dans l'industrie du verre et c'est ce riche passé qu'il s'agit de valoriser, participant ainsi à la préservation de cette mémoire. C'est là que le Musée du Verre de Charleroi, installé depuis 2007 sur le site du Bois du Cazier à Marcinelle, a son rôle à jouer. Sa collection est représentative de tous les grands mouvements artistiques et techniques qui ont émaillé son histoire. Le Musée du Verre joue aussi un rôle essentiel dans la préservation et la valorisation de la mémoire verrière de Charleroi, de la région du Centre et plus largement, du Hainaut, terre de tradition verrière, par la collecte de témoignages anciens et récents et par l'acquisition d'archives.

Nous savons tous quel est le sort qui peut être dévolu aux archives d'entreprises. Elles sont souvent laissées pour compte, livrées aux pilliers sans scrupule, à la destruction... et heureusement aussi, aux bonnes âmes qui ont conscience de l'importance de sauver ces documents, pour l'histoire et pour l'avenir. Ce qui explique que la majorité des archives aujourd'hui conservées par le Musée du Verre sont issues des différents dons dont l'institution a pu bénéficier, de sauvetages ou encore des achats par la Ville pour compléter ses collections muséales. Le Musée du

Verre conserve tout d'abord des archives « papier », qui représente un total de près de cinquante mètres linéaires. Ceux-ci concernent, en grande majorité, les industries verrières hainuyères. Les fonds sont en cours de classement mais accessibles au public via

un inventaire succinct. Les fonds Fourcault, Falleur et Doyen ont été numérisés grâce à l'intervention du Plan Pep's de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Centre de documentation, créé en 2007, renferme également une belle collection de photographies, qui sont



Le Musée du Verre, 2012 (coll. MVC)

parfois l'ultime trace de la présence de verreries dans la région de Charleroi. Un fonds de cartes postales vient compléter utilement l'ensemble.

Les objectifs poursuivis sont nombreux: d'abord, inventorier, selon les normes en vigueur, les archives déjà présentes au Centre de documentation. Ensuite, songez à une numérisation des collections, dont les photographies... Beau début ! Mais nous en voulons plus encore ! Le Musée du Verre de Charleroi veut être le réceptacle de la mémoire verrière de cette Wallonie, dont un des piliers a longtemps été l'industrie verrière. Il reste donc à l'affût de toutes possibilités d'acquisition d'archives du monde du verre !

COORDONNÉES : MUSÉE DU VERRE (CENTRE DE DOCUMENTATION) - SITE DU BOIS DU CAZIER, RUE DU CAZIER 80 À 6001 MARCINELLE (TÉL. : 0032-496-59.92.14).

NOUS AVONS ASSISTÉ POUR VOUS À...

« Les moisissures, un ennemi invincible ? Décontamination et prévention. »,
Bibliothèque royale Albert 1er, Bruxelles, 18 février 2013

par Quentin Bilquez, archiviste de la commune de Molenbeek-Saint-Jean (qbilquez@molenbeek.irisnet.be)



Coll. AGR

Le lundi 18 février se tenait à Bruxelles la journée d'étude intitulée « Les moisissures, un ennemi invincible ? », organisée conjointement par la Bibliothèque Royale et les Archives Générales du Royaume, avec entre autre le soutien de l'IRPA. Le public s'est déplacé en nombre afin d'écouter les interventions de divers spécialistes venus des Pays-Bas, de France et de Suisse, qui nous ont présentés les différentes méthodes de traitement des moisissures. Nous avons pu découvrir trois tendances bien distinctes de réaction face à une infection par des moisissures.

Ainsi, les Pays-Bas par le biais de trois conférenciers : le Docteur John Avermans de TNO, entreprise néerlandaise spécialisée dans la recherche scientifique, de John Hopman de l'entreprise Synergie Health et Jeroen Vervliet, responsable de la Bibliothèque du Palais de la Paix à La Haye, nous ont exposé leur choix quant à la désinfection grâce aux rayons gamma. Les intervenants français, Marie-Dominique Parchas des Archives de France et Valentin Rottier de la Bibliothèque nationale de France, nous ont expliqué le processus de désinfection des documents moisissés par le biais de l'oxyde d'éthylène. Enfin, Nelly Caulliez de la Bibliothèque de Genève nous a brossé un tableau général des pratiques utilisées pour la décontamination de masse des documents dans les institutions patrimoniales en Suisse.

Les conférenciers néerlandais nous ont donc parlé des rayons gamma. Ceux-ci ont en effet la capacité de neutraliser les moisissures. Technique « propre », les rayons gamma auraient l'avantage de ne pas ou peu laisser de traces sur les pièces. Néanmoins, ce traitement pourrait entraîner, à forte dose (ce qui selon les orateurs arriverait rarement), un risque de dégradation des documents et nécessite de passer par des entreprises spécialisées pour le réaliser. Le débat portera par ailleurs sur les doses maximales pouvant être utilisées pour ce type d'opération... Un débat qui mettra en lumière les divergences d'opinion existant encore aujourd'hui à ce sujet entre les professionnels du secteur. L'exemple pratique des quinze kilomètres de publications conservés au Palais de la Paix et traités selon cette méthode qu'a présenté Jeroen Vervliet est particulièrement impressionnant. Il permettra au public de se poser nombre de questions. Comment un conservateur peut-il poser un premier diagnostic ? Quel peut être le coût total d'une opération de désinfection au rayon gamma ? Quelles sont les conséquences sur le long terme ? Combien de fois peut-on traiter des documents aux rayons gamma ?

Les intervenants français ont quant à eux une préférence pour la désinfection par le biais de l'oxyde d'éthylène. Ce gaz tue les moisissures sans altérer les documents. Cependant il y a un risque pour que les documents traités de cette manière conservent des traces du gaz, ce qui peut être potentiellement dangereux pour l'homme (cancérogène). Une participante a rappelé à juste titre d'ailleurs que l'emploi l'oxyde d'éthylène est interdit dans plusieurs pays d'Europe dont la Belgique. Soulignons également le légitime discours de Marie-Dominique Parchas, lequel insiste plus que jamais sur la prévention et l'analyse globale du contexte dans lequel les fonds sont conservés.



C. Oll. AGR

La dernière intervenante de la journée, Nelly Caulliez, rappelle tout d'abord qu'il n'existe pas en Suisse de directive à l'échelon national. Face aux risques de sinistres, c'est le Consortium de Sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe (Cosadoca) qui demeure un interlocuteur essentiel. Nelly Caulliez nous a présenté les choix des institutions patrimoniales en Suisse en cas de contamination de masse. La Suisse a une vision très pragmatique de la problématique. Ayant envisagé les deux techniques précédemment présentées, les institutions suisses tendent aujourd'hui à privilégier la prévention, la formation et les méthodes douces en cas de traitement d'une contamination. En parallèle, ces institutions restent attentives au développement d'autres techniques qui sont à l'étude, comme un traitement via les rayons X. Certes les méthodes douces réclament plus de moyens humains, des locaux adaptés et du temps, mais c'est un choix assumé d'éviter l'utilisation de l'oxyde d'éthylène considéré comme un poison ainsi que l'utilisation des rayons gamma qui aurait en définitive un faible ratio coût/effet, et qui pourraient entraîner une dégradation des supports en cas de surexposition.

Cette journée s'est terminée par l'intervention de Marc Libert, des Archives générale du Royaume. Sa conclusion nous rappelle que malheureusement il n'y a pas de solution miracle dans le traitement des moisissures et qu'il convient de rester prudent. Les traitements lourds comme ceux utilisés aux Pays-Bas ou en France restent imparfaits et nous n'en connaissons pas les effets à long terme. Néanmoins, d'autres techniques peuvent encore voir le jour. Dans l'état actuel mieux vaut limiter au maximum les interventions lourdes et mettre l'accent sur la prévention en investissant dans des locaux adaptés à la conservation des documents.

On ne peut que se féliciter de l'organisation de journée consacrée à un thème relativement mal connu et on attendra donc avec impatience la publication des actes de ce colloque.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET D'AILLEURS...

Les 23 et 24 novembre 2013, le **CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES** organise sa première Conférence annuelle à Bruxelles, en coopération avec les **ARCHIVES DE L'ÉTAT**. Plus d'informations sur www.ica.org.

de la documentation, c'est le patrimoine culturel dans son ensemble et tous les aspects de sa conservation qui sont concernés, c'est dire l'importance et l'ampleur du sujet abordé dans ce volume, où les considérations les plus théoriques côtoient les exemples appliqués dans de nombreux secteurs.



ICOMOS WALLONIE-BRUXELLES consacre le second numéro de sa série Thema & Collecta (décembre 2012) à la documentation du patrimoine. Au travers

Le rapport annuel 2012 du **PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE (PIAF)** est disponible sur <http://www.piaf-archives.org/content/rapport-annuel-2012-du-piaf>.

IN MEMORIAM

Jean-Pierre Nandrin (1947-2012)

par Jean Puissant et Eliane Gubin, Professeurs émérites de l'Université libre de Bruxelles



Lors de son éméritat,
2012 (coll. USLB)

Confronté aux remous contemporains : (qui fut le mai 68 de Leuven) et le faisons table rase (qui fut son mai poursuivi trois axes dans son existence études en histoire moderne), la société dans l'enseignement secondaire, son volonté d'intégrer l'un à l'autre. Élucider le passé n'est pas tout. « Il faut, à un moment donné, interroger le passé à propos de questions actuelles, fournir des éléments d'intelligibilité du présent. L'histoire ne donne pas de leçons » (La Libre Belgique, 27/12/2000). Trois objectifs guident sa démarche historique : comprendre, faire, communiquer. Ils ne sont ni successifs, ni parallèles, mais concomitants et entrecroisés. Enseignant dans le secondaire pendant 19 ans, ses engagements associatifs le poussent à reprendre des études de droit puis à réaliser une thèse en histoire. Elle ne portera pas sur le droit social, envisagé un moment et thème d'une série d'articles où il avait finement analysé la législation post-1886. Il avait mis en lumière combien, en Belgique, elle ne constitue nullement la rupture que l'historiographie se plaisait à souligner. Cet intérêt pour la législation sociale ne le quitta pourtant jamais, jusqu'à son inquiétude devant l'évolution actuelle qui, dans certains domaines, rappelle la situation hybride de la fin du XIX^e siècle dont la sortie n'a pu se faire qu'au prix de deux guerres et de tant de grèves.

la décolonisation, le « Walen buiten » pamphlet de Jean Chesnaux, Du passé 68 personnel), Jean-Pierre Nandrin a publique. Le passé certainement (ses assurément (sa pratique professionnelle profond engagement associatif), et sa

C'est à la construction du système judiciaire de la Belgique indépendante qu'il consacre sa thèse. Paradoxalement ce 3^e pouvoir, qui sous-tend les deux autres, n'avait jamais été étudié systématiquement, à la différence des pouvoirs exécutif et législatif, à la différence aussi des politiques qui en découlent, objets de tant d'études. Dans de nombreux articles, Jean-Pierre Nandrin démontre sa capacité à décortiquer la manière dont ce pouvoir judiciaire s'est construit, politiquement, juridiquement, mais aussi et surtout socialement. Et de faire comprendre que, tandis que les pouvoirs exécutif et législatif avaient été contraints à se transformer, à évoluer en dépit des résistances, le pouvoir judiciaire avait tenu tête au changement. C'est dans l'urgence et la précipitation, sous la pression de l'actualité, qu'il a dû s'adapter brutalement à la démocratisation de la société contemporaine. Sa manière d'envisager les institutions du point de vue du droit certainement, mais aussi du point de vue social - sans pour autant constituer une sociologie historique du droit - était innovante et extrêmement prometteuse.

De même, sa démarche sociale, toujours tournée vers les autres, ceux d'en bas, les ouvriers, les femmes, majoritaires démographiquement mais minoritaires au plan juridique et social, voire éternels « mineurs » dans l'organisation institutionnelle des sociétés industrielles des XIX^e et début XX^e s. sont au cœur de son engagement. Son intérêt pour les institutions s'enrichissait de sa constante préoccupation de comprendre les mobiles de ceux qui les imaginent, les définissent et les servent. Dans le passé comme dans le présent, dans les productions de ses collègues qu'il suivait grâce à une lecture attentive des revues nationales et internationales. C'est ici sans doute qu'il convient de souligner ses préoccupations historiographiques, l'attention qu'il portait aux débats et aux enjeux contemporains en Belgique mais aussi ailleurs. En particulier la controverse sur « mémoire et histoire », épistémologiquement et socialement riche, sur les lois mémorielles et l'utilisation de l'histoire par le politique, sur l'histoire et la politique des droits de l'homme qu'il avait érigés en enseignements. La recherche permanente de ponts à jeter entre disciplines, entre institutions,

entre individus le caractérise incontestablement. Et cette constante doit être soulignée car elle n'est pas nécessairement la vertu la mieux partagée dans le monde académique.

Jean-Pierre Nandrin figure parmi les fondateurs du CARHOP, de La Fonderie (Musée de l'industrie et du travail de la région de Bruxelles) et du CARHIF-AVG (Centre d'archives de l'Histoire des femmes). Dans chaque cas, il s'agissait d'abord de sauvegarder les archives et les traces matérielles d'un passé riche mais dispersé, voire disparate, menacé de disparition. Sa présidence du Conseil supérieur des archives privées de la Fédération Wallonie-Bruxelles couronna d'une certaine manière ce souci fondateur tout en lui donnant la possibilité d'œuvrer plus largement à cette sauvegarde de la mémoire d'une société civile en formation, face aux institutions publiques (mouvement ouvrier, mouvement des femmes, activités économiques, civilisation matérielle...). Ses nombreux écrits témoignent tout aussi clairement de ses engagements, dans les revues scientifiques sans aucun doute mais surtout dans des publications de vulgarisation, de mise à disposition d'un public plus large de questionnements, d'informations que sa « démarche historienne » le conduisait à multiplier. Cette communication vers le plus grand nombre était pour lui fondamentale. Les premières publications du CARHOP, le Dictionnaire des femmes belges (2006) certainement, mais surtout Les Cahiers de la fonderie dont il dirigeait la rédaction et qui représentaient pour lui un effort permanent pour réaliser l'idéal de communication en histoire qu'il nourrissait depuis ses études. Il prêtait une attention aussi soutenue à la forme qu'au fond : pour lui, l'histoire n'était pas un passé révolu mais une manière de comprendre et de faire le monde que nous vivons. Pudique et discret sur sa vie privée, il était totalement accessible et ouvert dans sa carrière de chercheur et d'enseignant qu'il n'a jamais dissociée de son parcours de citoyen.

Le texte intégral de cet hommage a été publié dans Revue Nouvelle, 1-2, janvier-février 2013, pp. 17-19.

OFFRE D'EMPLOI

Le Centre des Archives communistes en Belgique (CARCoB – asbl), rue de la Caserne 33 à 1000 Bruxelles - carcob@skynet.be recrute un employé scientifique. Toutes les informations sont disponibles sur le forum de l'AAFB (<http://www.archivistes.be>) dans la partie réservée aux membres. La candidature doit être adressée au CarCoB avant le 22 mars 2013.

VOTRE COLLABORATION

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc.) pour le prochain Info-AAFB ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplanq (courriel : infoaafb@archivistes.be).

Info-AAFB
 Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye
 Coordination : Thierry Delplanq
 Comité de lecture : Frédéric Boquet, Thierry Delplanq,
 Claude Depauw, David Guillardian et Daniel Van Overstraeten
 Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2013, soit 25€ / 5€, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2013, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2013, soit 75€, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2013, dénomination de l'institution ou association).

Signature